

AGB - Conditions générales de vente Santhema AG, Zurich, 1er janvier 2019

Les livraisons, prestations et offres de Santhema AG ont lieu exclusivement en raison de ces conditions commerciales. Vous devez procéder sans exception à toute autre condition. Avec la commande de produits ou de services, ces conditions sont considérées comme lues et acceptées. Les dérogations aux présentes conditions générales ne sont valables que si elles ont été confirmées par écrit par nos soins.

1. étendue des services

Nous garantissons aux acheteurs de nos produits de marque des services de conseil, de garantie, d'accessoires, de pièces de rechange et de réparation pour les biens achetés chez nous.

2. conclusion du contrat

Le contrat est conclu dès que le client passe commande par e-mail ou par téléphone. La confirmation de commande générée automatiquement avec preuve de facture est envoyée à l'adresse e-mail fournie. La facture originale suit avec la livraison des marchandises. Si les données d'un nouveau client ne sont pas vérifiables, nous livrons exclusivement contre paiement anticipé. Il en va de même en cas de solvabilité insuffisante ou de rappels répétés jusqu'à peu avant l'encaissement. Les clients ayant des créances impayées ne sont pas livrés tant que la dette n'a pas été entièrement remboursée.

3. modalités de paiement

Tous les prix incluent la TVA de 7,7 %. Santhema AG se réserve la propriété de la marchandise jusqu'au paiement complet conformément au contrat d'achat. En conséquence, les produits non payés ou partiellement payés restent la propriété de Santhema AG en tant que marchandise réservée. La vente de telles marchandises est expressément interdite. Pour le 2ème et dernier rappel écrit, une taxe de rappel de CHF 30.00 sera facturée. Celles-ci couvrent une partie des frais supplémentaires du vendeur et sont dues au titre de la facture. Si le recouvrement de créances doit être initié, c'est notre partenaire de recouvrement qui prend en charge la créance. Le partenaire de recouvrement et l'office de recouvrement prennent connaissance du type et du montant des créances impayées sur la base de l'obligation de preuve. En cas de goulet d'étranglement financier, Santhema AG se montre exceptionnellement accommodante en fixant, après consultation, des délais jusqu'à un maximum de 30 jours prolongés sans frais. Aucune revendication ne peut en être déduite. Les frais mensuels de location doivent toujours être payés à l'avance par les nouveaux clients privés. La location de matériel d'escalade nécessite également la présentation d'une carte d'identité en cours de validité.

4. conditions de livraison

Nous fournissons les personnes dont le domicile ou le siège social se trouve en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein. Nous ne proposons pas de livraisons à l'étranger. Les articles de la boutique seront livrés rapidement ou dans la semaine, selon les disponibilités. Les week-ends et les jours fériés font exception. Dans le cas de livraisons partielles, les frais d'expédition ne sont induits qu'une seule fois. Après notification d'un retard de livraison de plus de 7 jours, le client dispose d'un droit général de rétractation, qu'il peut exercer au moment de la connaissance. Les montants payés d'avance seront remboursés rapidement.

En cas de prépaiement, la commande n'est traitée qu'après réception du paiement. Une commande contre paiement anticipé avec 3 % d'escompte est obligatoire. La facture doit être payée dans les 14 jours. Le lieu de livraison doit être accessible par le réseau routier. Les marchandises sont réputées expédiées lorsqu'elles sont remises au service des colis ou au commissionnaire de transport. Le client reconnaît que les événements enregistrés par ces livreurs constituent la preuve de la livraison de la marchandise. Les frais supplémentaires pour les marchandises refusées ou non enlevées ainsi que pour les retours non annoncés ou non autorisés sont à la charge du client.

5. retours & garantie / garantie

La facture est également un certificat de garantie. La garantie est valable 2 ans à compter de la date d'achat. Les consommables et les pièces d'usure telles que les filtres ou les batteries sont exclus. Pendant la période de garantie, le client a droit à une réparation gratuite en cas de défaut du produit. L'annulation, la réduction ou le remplacement nécessite le consentement du vendeur et de l'acheteur. En cas d'articles à bas prix ou de défauts complexes, le vendeur est en droit de livrer un article de remplacement neuf et identique au lieu d'une réparation. Dans le cas d'un défaut évident après une inspection appropriée, la notification du défaut doit être faite dans les 3 jours suivant la réception de la marchandise, sinon la marchandise sera considérée comme approuvée. Les vices cachés doivent également être signalés immédiatement après leur découverte.

En cas de réclamation, la marchandise doit être envoyée à notre adresse dans un délai d'une semaine à compter de la notification, après consultation et justification brève. L'adresse doit inclure le numéro RMA que nous avons attribué, sinon la réception de la marchandise sera refusée.

Nous expédions des aides médicales neuves ou aucune marchandise déjà manipulée ou transportée par des tiers. Sauf convention contraire, seul un droit de rétractation tel que mentionné au point 4 existe. Sont exclus les articles d'hygiène et ceux qui sont portés directement sur le corps comme les maillots de bain ou les chaussettes ainsi que les articles spéciaux qui ne sont achetés que sur demande du client. Santhema AG traite les plaintes rapidement et sans bureaucratie. Toutefois, s'il s'agit d'une réclamation injustifiée ou d'une faute de l'acheteur, résultant par exemple d'une manipulation ou d'une intervention non autorisée, de l'usure, d'un cas de force majeure ou du non-respect des instructions de service, la garantie est annulée. Les frais occasionnés sont alors à la charge du client. En cas de litige, ce dernier reconnaît l'expertise du fabricant ou de l'importateur général suisse ou d'un expert indépendant.

6. responsabilité

Dans la mesure où il n'y a pas d'action intentionnelle ou de négligence grave, les droits à dommages et intérêts contre Santhema AG et ses partenaires de service sont exclus. Il en va de même pour les réclamations en responsabilité pour les dommages directs, indirects et consécutifs résultant de l'utilisation, d'une mauvaise exécution ou d'une perte d'exécution. Santhema SA est représentée en cas de sinistre par Probst + Partner et Zurich Assurances.

7. for juridique

Les présentes conditions générales doivent être interprétées conformément au droit suisse. Le for juridique est Zurich.